

Le 17 mars 2015

À une session extraordinaire du Conseil de la municipalité Canton de Stanstead tenue le **DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE QUINZE**, à l'endroit habituel des séances.

**SONT PRÉSENTS:** Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Mme Janet Cooper, ainsi que messieurs George C. Atkin, Dany Brodeur et Christian Laporte.

**EST ABSENT:** le conseiller Pierre Martineau.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19h05.

Les membres du conseil attestent avoir reçu l'avis de convocation mentionné à l'article 156 du *Code municipal*, au moins deux jours avant la tenue de la présente assemblée.

Madame la Mairesse rappelle aux membres du conseil et aux citoyens présents que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, porteront exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour, le tout conformément à l'article 153 du *Code Municipal*.

15-03-067

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

15-03-068

### 3. Adoption de la politique salariale

**ATTENDU QUE** le conseil acceptait l'offre de service de la firme Brio Ressources Humaines pour l'implantation d'une structure salariale en novembre dernier, le tout tel qu'il appert de la résolution 14-11-966;

**ATTENDU QUE** la politique est maintenant complétée et le conseil en a pris connaissance et s'en déclare satisfait;

*Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu*

**QUE** le conseil adopte la politique salariale (version 17 mars 2015).

**QUE** ledit document sert dorénavant de référence unique pour l'octroi des salaires des employés permanents et saisonniers.

ADOPTÉE

15-03-069

### 4. Adoption du manuel de l'employé révisé

**ATTENDU QUE** le conseil adoptait le manuel de l'employé en octobre dernier, tel qu'il appert de la résolution no 2014-10-939;

**ATTENDU QUE** certaines modifications ont dû être apportées;

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu copie du manuel corrigé et s'en déclare satisfait;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil adopte le manuel de l'employé révisé (version 17 mars 2015) tel que déposé.

ADOPTÉE

15-03-070

**5. Embauche du responsable de la voirie et des infrastructures**

**ATTENDU** la fin d'emploi du responsable de la voirie M. Massé en janvier dernier;

**ATTENDU QUE** la directrice générale a procédé à un appel de candidatures afin de combler le poste;

**ATTENDU QU'**un comité de sélection a été créé, lequel était composé de la mairesse Francine Caron Markwell, du conseiller Pierre Martineau ainsi que de la directrice générale Josiane Hudon;

**ATTENDU QUE** M. Pierre-Luc Doyon, déjà employé au sein de la municipalité en tant que journalier de la voirie, occupait temporairement le poste le temps du processus d'embauche;

**ATTENDU QUE** M. Doyon a appliqué sur ledit poste;

**ATTENDU QUE** le choix du comité de sélection après plusieurs entrevues s'est arrêté sur M. Doyon, à la condition toutefois que ce dernier reçoive une formation par un responsable de la voirie expérimenté davantage sur le travail de bureau;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin  
Appuyé par la conseillère Janet Cooper  
Il est résolu***

**QUE** le Conseil embauche M. Pierre-Luc Doyon à titre de responsable de la voirie et des infrastructures, aux conditions prévues au contrat de travail, dont le conseil reconnaît avoir reçu copie et se dit en accord avec les termes.

**QUE** le conseil autorise et mandate la mairesse ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

**QUE** le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

15-03-071

**6. Embauche de M. Pierre Plante pour le département de la voirie et des infrastructures**

**ATTENDU QUE** le conseil embauche de par la résolution précédente M. Doyon à titre de responsable de la voirie, sous la condition que ce dernier soit formé par un responsable de la voirie pour l'aspect travail de bureau;

**ATTENDU QUE** la mairesse est entrée en contact avec M. Pierre Plante, directeur de la voirie pour la municipalité de Bolton Est depuis plusieurs années, afin de lui offrir un contrat;

**ATTENDU QUE** M. Plante a accepté les termes du contrat et entrera en fonction à compter du lundi 30 mars prochain, le tout pour une durée de 6 mois, avec la possibilité de mettre fin au contrat au bout de trois mois;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil embauche M. Pierre Plante au département de la voirie aux conditions prévues au contrat dont le conseil reconnaît avoir reçu copie et se dit en accord avec les termes.

**QUE** le conseil autorise et mandate la mairesse ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

**QUE** le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

15-03-072

### **7. Adoption des contrats des employés municipaux**

**ATTENDU QUE** le conseil renouvelait en janvier dernier les contrats de travail des employés permanents de la municipalité aux mêmes conditions que celles figurant dans leur dernier contrat jusqu'à l'arrivée de la politique salariale et de leur nouveau contrat, le tout tel qu'il appert de la résolution no 15-01-017;

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté ladite politique et que les contrats ont été rédigés en conséquence;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil renouvelle les contrats des employés municipaux suivants et reconnaît avoir reçu copie desdits contrats et se dit en accord avec les termes:

- de la directrice générale et secrétaire-trésorière Josiane Hudon;
- de la secrétaire-trésorière adjointe Denise Girard;
- de l'adjointe administrative Nancy Vanasse;
- de l'inspecteur en bâtiment et environnement Dominic Gauthier;
- de l'inspecteur en environnement François Duquette;
- de l'agente en développement communautaire Hélène Hamel;
- de la responsable de l'entretien ménager Josée Carrière;
- des préposés aux rampes de mise à l'eau de Fitch Bay et Georgeville: Jean Plante, Maryse Lévesque et Gaétan Lessard.

**QUE** le conseil autorise et mandate la mairesse ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité lesdits contrats de travail.

**QUE** le montant des dépenses est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

15-03-073

### **7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 19h10.

*Respectueusement soumis,*

---

Francine Caron Markwell  
Mairesse

---

Me Josiane Hudon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière